

**VUE D'ENSEMBLE**

Cabot Corporation s'engage à mener ses affaires avec intégrité et conformément aux plus hautes normes d'éthique en vigueur. Pour renforcer cet engagement, Cabot a mis en œuvre « le code de conduite et de déontologie » et attend de ses fournisseurs de se conformer à ces normes. Les principaux points de ce code de conduite sont les suivants.

**◆ Cadeaux et pourboires**

Les membres du personnel de Cabot ne peuvent demander, solliciter ou recevoir de cadeaux personnels, de divertissement ou de services des fournisseurs actuels ou futurs à des fins d'apporter ou de bénéficier d'un traitement de faveur en termes de prix, de conditions ou de crédit ou de garantir une opportunité commerciale spécifique. Tout argent ou équivalent ne pourra être donné ou accepté à titre de cadeau.

**◆ Paiements irréguliers**

Les pots de vin, ristournes ou tout paiement illicite provenant de fournisseurs actuels ou futurs sont inappropriés et interdits dans tous les pays où Cabot mène ses affaires. Tout paiement irrégulier à Cabot ou à l'un de ses partenaires sont strictement interdits.

**◆ Pratiques de travail et discrimination**

Les fournisseurs se doivent d'être en conformité avec les lois régionales et nationales du travail en matière de rémunération et d'heures de travail. Cabot valorise la diversité et respecte l'égalité des chances dans l'emploi de ses travailleurs. Cabot ne tolérera aucun fournisseur qui pratiquerait la discrimination au travail, le travail des enfants ou les travaux forcés.

**◆ Responsabilité environnementale**

Cabot s'engage à gérer ses activités en conformité avec les lois en vigueur et les autorisations gouvernementales. Nous exploitons nos usines dans le respect des lois et cherchons à minimiser l'impact environnemental de nos activités. Cabot attend de ses fournisseurs que ce respect soit partagé.

**◆ Sécurité**

Cabot est déterminé à assurer la sécurité de ses opérations pour l'ensemble de son personnel, en ce compris les fournisseurs et les visiteurs. Nous croyons fermement que tous les accidents sont évitables et consacrons beaucoup de temps et d'énergie à nous assurer que personne ne se blesse. Cabot attend de ses fournisseurs de mettre en œuvre des programmes solides de gestion de la sécurité et à s'engager dans l'amélioration continue en ce qui concerne les performances de sécurité.

Cabot se réserve le droit de mettre fin à sa relation commerciale avec toute partie qui violerait les principes repris ci-dessus. Les normes sont disponibles sur le site Web de Cabot [cabotcorp.com](http://cabotcorp.com) sous la rubrique "About Cabot – Code of Business Ethics."